

## AIDES PARTICULIÈRES AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ

—  
ANNÉE SCOLAIRE 2018 / 2019  
—

### DOCUMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

**1 copie de toutes les pages de :**

- ↪ Avis d'impôt 2018 sur les revenus de l'année 2017
- ↪ Pour les exploitants agricoles : avis d'impôt 2018 sur les derniers revenus agricoles **fixés**
- ↪ Dans le cas de vie maritale : joindre les **deux** avis d'impôts 2018 sur les revenus de l'année 2017

### RESSOURCES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- ↪ Revenu fiscal de référence

### CHARGES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- ↪ famille avec 1 enfant à charge : ..... 10 points
- ↪ pour le 2ème enfant à charge : ..... 1 point
- ↪ pour chacun des 3ème et 4ème enfants : ..... 2 points
- ↪ pour chaque enfant à partir du 5<sup>ème</sup> : ..... 3 points
- ↪ père ou mère élevant seul 1 ou plusieurs enfants : .. 1 point
- ↪ père et/ou mère demandeur d'emploi ou sans activité 1 point